

TOUR PUY-DE-DÔME/ALLIER JEUNES 2024



REGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement particulier complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

TOUR PUY-DE-DOME / ALLIER JEUNES					FINALE TOUR AUVERGNE GOLF DE VICHY FORÊT DE MONTPENSIER
GOLF DU SPORTING DE VICHY	GOLF DU VAL D'AUZON	GOLF DES VOLCANS	GOLF DE CHARADE	FINALE PUY-DE-DÔME GOLF DE RIOM	
					
Dimanche 17 mars	Samedi 30 mars	Samedi 20 Avril	Samedi 18 Mai	Dimanche 23 Juin	Samedi 6 juillet

I - CONDITIONS DE PARTICIPATION

1) Les joueurs doivent :

- Être titulaires de la licence ffgolf de l'année en cours dans un club du département du PUY-DE-DÔME (63) ou de l'ALLIER (03) pour entrer dans le classement final.

- Être de catégorie : cadet ou moins (U18)

- Le joueur doit être également titulaire d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du golf en compétition ou, s'il a fourni un certificat médical en 2023, attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur l'espace licencié.

- **L'enfant devra posséder le drapeau BLANC** pour participer au Tour Puy-de-Dôme / Allier Jeunes. Certains jeunes possédant simplement un drapeau JAUNE pourront être admis, **uniquement sur validation de leur enseignant référent.**

2) Catégories :

La catégorie des enfants participant au Tour Puy-de-Dôme / Allier Jeunes est celle que l'enfant possède à la date effective du 1^{er} tour et celle-ci restera la même pour les 5 tours.

II – FORME DE JEU

2-1) Distances de jeu préconisées en mètres :

Voir les recommandations du Vade-mecum Sportif pour les compétitions de jeunes (§1.2-2.4)

NOTA 1 : Les distances recommandées sont des distances maximales, le CT pourra, en fonction des conditions climatiques, éventuellement raccourcir ces distances afin que les joueurs soient en mesure de garder les mêmes clubs quelle que soit la saison.

2-2) Repères de départ selon Niveau de jeu et catégorie :

Jeunes filles			
Repères de jeu / Niveau de jeu			
U8	de NC à 37	36 et -	
U10	de NC à 37	36 et -	
U12	de NC à 37	36 et -	
U14	de NC à 45	de 44 à 24	de 23.9 à 6
U16	de NC à 37	de 36 à 10	5.9 et -
U18	de NC à 37	de 36 à 10	9.9 et -

Jeunes garçons			
Repères de jeu / Niveau de jeu			
U8	de NC à 37	36 et -	
U10	de NC à 37	36 et -	
U12	de NC à 45	de 44 à 20	de 19.9 à 12
U14	de NC à 50	de 49 à 36	de 35 à 24
U16	de NC à 45	de 44 à 37	de 36 à 20
U18	de NC à 45	de 44 à 37	de 36 à 20

LES JOUEURS AYANT LES CRITERES POUR DEMARRER DES DEPARTS ORANGE NE PEUVENT JOUER QUE 9 TROUS, A L'EXCEPTION DES PARCOURS COMPACTS (VAL D'AUZON ET RIOM) OÙ TOUS LES ENFANTS POURRONT JOUER 18 TROUS

2-3) Forme de jeu :

- Strokeplay score maximum 9 sur 18 trous par épreuve pour les joueurs respectant les critères d'index avec un classement par points en brut par sexes et catégories d'âge séparées.
- Strokeplay score maximum 9 sur 9 trous par épreuve pour les joueurs respectant les critères d'index avec un classement par points en brut par sexes et catégories d'âge séparées

2-4) Attribution des points :

Des points seront attribués en fonction de la place obtenue après chaque épreuve selon la table ci-dessous.

Si des joueurs sont ex-æquo, les points des places en cause seront partagés entre les joueurs.

Si des joueurs n'ont pu participer au TOUR PUY-DE-DÔME / ALLIER JEUNES, car inscrits à une autre compétition fédérale, ils se verront attribuer autant de points qu'une 3ème place, soit 60 points. Il en est de même pour les joueurs retenus pour des entrainements ou toute autre épreuve sur convocation de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Golf (Centre Régional d'Entrainement, épreuve par équipes etc.)

Points par épreuve :

Place	Points 9 trous	Points 18 trous
1	60	100
2	42	70
3	36	60
4	31	51
5	26	43
6	21	35
7	19	31
8	16	26
9	12	20
10	11	18

2-5) Classement final du Tour Puy-de-Dôme / Allier Jeunes :

Le classement final prendra en compte les résultats sur les 5 épreuves organisées.

2-6) Départage :

En cas d'égalité en points pour la 1ère place finale, on prendra le score brut du 5ème tour en comparant les 18, 9, 6, etc. ... derniers trous, pour déterminer le vainqueur du Tour Puy-de-Dôme / Allier Jeunes.

Un joueur absent à ce 5ème tour sera censé avoir fait le plus mauvais résultat.

2-7) Intempéries :

Si une épreuve est annulée pour cause d'intempéries ou autre, si possible elle sera reportée sinon le classement prendra en compte les points obtenus lors des épreuves ayant eu lieu.

III – ENGAGEMENTS

3-1) Inscriptions :

La date limite des inscriptions est fixée au plus tard 7 jours avant le jour de l'épreuve. Les inscriptions sont gratuites, toutefois une participation de 5 euros par rencontre sera demandée aux joueurs, donnant droit à un goûter en fin d'épreuve.

- Elles se font par l'intermédiaire des clubs, qui doivent les faire parvenir au CT par courriel avec les nom, prénom, catégorie et index des joueurs (l'index retenu sera celui à la date limite d'inscription).

Les ordres de départ seront communiqués le mercredi précédent la compétition.

Si un joueur obtient l'index requis ou le drapeau BLANC requis en cours du Tour Puy-de-Dôme / Allier Jeunes, il pourra participer à l'étape suivante dans le respect du règlement en cours (ou le cas échéant drapeau JAUNE, avec recommandation de son enseignant référent).

3-2) Départs :

Les départs se font par séries décroissantes (les U8 en dernier) et dans chaque catégorie par ordre croissant d'index en mixant au maximum les clubs.

L'heure du premier départ préconisée est 10h00 et pourra être ajusté en fonction de la saison et des besoins du club.

Il peut aussi être préconisé de faire les départs du 1 et du 10 en fonction de la configuration du golf recevant l'épreuve et du nombre d'inscrit.

IV – RAPPEL DU REGLEMENT GENERAL ET COMPORTEMENT

4-1) Comportement des joueurs :

Les règlements généraux des épreuves de jeunes s'appliquent, à savoir :

- Épreuves « non-fumeur » pour les joueurs et accompagnateurs.
- Les joueurs devront avoir une tenue correcte (pas de blue-jean) et un comportement exemplaire (cf. Règlement Général sur le Vade-mecum).
- **Les cadets ne sont pas autorisés.**
- **Les instruments de mesure ne sont pas autorisés (télémètres, montres GPS etc)**

4-2) Suivi des parties :

Chaque **club participant s'engage à fournir 1 suiveur par tranche de 3 enfants engagés.**

Les suiveurs seront affectés à des parties sur décision du comité d'organisation de l'épreuve et dans tous les cas, **les parents ne seront pas autorisés à suivre leurs propres enfants.**

4-3) Gestion des épreuves

Elle est assurée par le C.T et le club recevant.

Les résultats sont publiés sur le site du C.T., et envoyés aux responsables jeunes par mail.

V - REMISE DES PRIX

La remise des prix aura lieu immédiatement après le dernier tour.

Un trophée sera offert aux premiers de chaque série.

VI - COMITÉ D'ORGANISATION - COMITÉ D'ÉPREUVE

Le Comité d'Organisation comprend :

- un représentant du Comité Territorial,
- un représentant de l'A.S. du golf recevant